



Office national des anciens combattants (ONAC)

L'Office national des anciens combattants (ONAC), établissement public national sous tutelle du ministère de la défense, intervient dans trois domaines :

- il participe ou assure la gestion des droits à la reconnaissance statutaire, à la réparation des préjudices, que l'Etat a accordé aux combattants et victimes de guerre (code des pensions civiles et militaires d'invalidité).
- il met en œuvre un dispositif d'action sociale et de réinsertion à l'égard des anciens combattants et victimes de guerre.
- Il soutient l'activité mémorielle de l'Etat, des collectivités et des associations.

Au titre des droits à reconnaissance ou à réparation, le service de proximité de l'Onac :

- réalise l'instruction des cartes et titres de l'ensemble des statuts de combattants et victimes de guerre (demandes de carte du combattant - titre de reconnaissance de la nation) ;
- assure l'information et l'orientation vers les services instructeurs des demandes de pensions militaires d'invalidité, d'ayant-droit, de remboursement des soins gratuits, d'appareillage des pensionnés ;
- gère les droits « annexes » (retraite du combattant, carte d'invalidité des pensionnés, carte de stationnement) ;
- assure l'instruction de l'allocation de reconnaissance en faveur des anciens supplétifs et de leurs veuves.

Traduction de la reconnaissance de l'Etat, l'action sociale est au centre de la mission de l'Onac.

Déconcentrée au niveau départemental, elle s'exprime à travers différents types d'actions :

- une assistance administrative dans les domaines relevant du code des pensions militaires d'invalidité ;
- des interventions financières ponctuelles en cas de difficultés sociales (secours financiers, participations aux frais médicaux, au maintien à domicile, prêts sociaux...) ;
- le versement d'une allocation de garantie de ressources en faveur des conjoints survivants ;
- le financement des frais de stages de réinsertion professionnelle (anciens militaires et pensionnés d'invalidité).

L'activité mémorielle

L'Office national est un des opérateurs de la politique mémorielle du ministère de la défense.

A ce titre, le service de proximité de l'Onac

- participe au côté des services préfectoraux ou des municipalités à l'organisation des cérémonies commémoratives ;
- valorise les expositions thématiques du ministère de la défense ;
- apporte son concours aux initiatives mémorielles ;
- met en œuvre les opérations décidées par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense ;
- apporte son concours aux recherches familiales, scolaires, en matière d'histoire des conflits contemporains.

Contact général : sec.sd72@onacvq.fr